

Au cours du congé d'été, j'ai rencontré des agriculteurs de ma circonscription qui s'inquiètent de la chose. Ils ont télégraphié au ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang) et au ministre des Finances (M. Benson) pour leur demander d'agir en la matière. On n'a pas satisfait à leur demande. Il nous est donc nécessaire de chercher à remédier aux abus de confiance de la part du gouvernement à la Chambre. Le député de Regina-Est (M. Burton), avec mon appui, propose l'ajournement de la Chambre, pour que le gouvernement puisse:

... faire à la Commission canadienne du blé les paiements stipulés dans la loi de 1956 sur les réserves provisoires du blé, afin que la situation économique des agriculteurs de l'Ouest s'en trouve améliorée immédiatement.

En cherchant à obtenir justice en vertu de cette loi, nous cherchons à obtenir justice pour l'agriculteur de l'Ouest. Cette justice, c'est ici à la Chambre qu'il faut la chercher et tous les députés doivent agir dans ce sens, de quelque parti qu'ils soient. Je fais remarquer aux représentants que s'ils refusent de donner suite aux dispositions d'une mesure législative promulguée par la Chambre, ils risquent que quelque autre secteur de la société agisse de même demain, envers un autre groupe.

Nous pourrions vous donner toutes sortes de raisons pour lesquelles ces paiements devraient être versés à la Commission canadienne du blé et de là, aux cultivateurs de l'Ouest. Je citais à la Chambre, il y a quelques jours, des chiffres publiés par le président du Syndicat du blé de l'Alberta, où l'on peut voir que le revenu des cultivateurs de l'Ouest a baissé de 44 p. 100 et que ces cultivateurs sont en perte de vitesse du point de vue du revenu et du niveau de vie. Indépendamment des aspects juridiques de l'action gouvernementale ou de son manque d'action, les chiffres révèlent une indifférence complète à l'égard de la situation financière des agriculteurs de l'Ouest en ce moment. C'est dans le contexte de la situation qui confronte les agriculteurs de l'Ouest que l'énormité de l'action du gouvernement fédéral devrait être jugée.

• (8.30 p.m.)

Si le gouvernement avait affaire à une industrie en plein essor, il serait alors peut-être possible de justifier cette action. Mais ce n'est pas le cas. Il s'agit d'une industrie en difficulté. Le gouvernement espère que le programme qu'il a élaboré le sortira d'affaire. Pour se sortir du pétrin, il lui faudrait rendre cette mesure rétroactive à 1970, ce qui lui permettrait d'épargner de l'argent qu'en toute justice, il aurait dû payer. Selon les témoignages présentés au comité permanent de l'agriculture, cette somme s'élève à environ 60 millions de dollars. Le versement final aux agriculteurs pour la dernière période de livraison en commun aurait dû s'établir entre 9 et 10c. le boisseau.

Le gouvernement a persisté dans cette attitude, en dépit du fait que la surtaxe américaine sur certains produits canadiens exportés aux États-Unis, dégradera une situation déjà pénible, et cela à un moment où nous devons soutenir une plus forte concurrence à l'étranger. Le gouvernement insiste pour réduire l'aide dont l'agriculteur de l'Ouest a besoin pour pouvoir accéder aux marchés d'exportation.

Selon un article paru dans le numéro du 9 septembre du *Western Producer*, les prix de toutes les céréales, sauf le blé, vendues à l'étranger, ont fléchi par rapport à ceux qui avaient cours à la même époque, l'an dernier. C'est ainsi que le colza est vendu \$2.22½, au lieu de \$2.29½, il y a un an. Le seigle se vend \$0.88-78 au lieu de \$1.09-14 l'an dernier. Le prix du chanvre est de \$2.30-58 alors qu'il était l'an

dernier de \$2.71-34. L'orge se vend à \$1.03-34 au lieu de \$1.19-38, l'an dernier. L'avoine se vend à \$0.66-38 au lieu de \$0.88-78, il y a un an. Le prix du blé a légèrement augmenté et a atteint \$1.73-58 alors que l'an dernier il était de \$1.70-58.

C'est dans une telle conjoncture que le ministre et le gouvernement ont persisté dans leur attitude envers l'agriculteur de l'Ouest. C'est dans cette même conjoncture aussi que le gouvernement parvient à trouver 85 millions de dollars pour venir en aide aux industries du Canada central. Cette aide sera affectée en premier lieu à cette région. Le gouvernement a établi un programme et a prévu des modalités qui sont aussi définitives que les édits des Mèdes et des Perses. Elles sont sacro-saintes.

Le meilleur conseil qu'on peut donner ce soir au ministre chargé de la Commission canadienne du blé, serait de revoir le bill C-244. Il faudrait qu'il élabore un programme effectif pour l'industrie céréalière du Canada qui lui permettra de survivre et de se maintenir. Mais non. Je m'attends à ce qu'il soutienne un projet de loi insoutenable et qu'il persiste à dire qu'il faut abroger la loi sur les réserves provisoires de blé, épargnant ainsi au gouvernement l'argent qu'il aurait dû payer aux agriculteurs en vertu de cette loi. Je m'attends à ce que le ministre annonce que le gouvernement abrogera la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dont les agriculteurs ont tiré des avantages considérables, afin de dépouiller chaque jour davantage les agriculteurs de l'Ouest.

Si le ministre s'était présenté avec un programme propre à remplacer ou à améliorer la loi sur les réserves provisoires de blé, la Chambre l'aurait examiné. Et sans doute sérieusement. Mais non. Il veut faire retomber tous les frais de l'entreposage sur le producteur et ne lui fournir aucune aide cette année, bien que le grain acheminé de cette façon profite non seulement aux cultivateurs, mais encore à ceux qui le transportent et le chargent. Il profite à toute l'économie de l'Ouest du Canada.

Lorsque le bien-fondé du bill concernant la stabilisation a été mis en doute, le ministre a accusé les députés de ce côté-ci de la Chambre de faire de l'obstruction systématique. D'abord, ce fut en mai, alors que le bill avait à peine été proposé. L'autre jour, je lui ai posé une question à ce sujet. Il a répété que ceux qui se mettaient à l'interroger faisaient de l'obstruction à l'égard du bill.

Le ministre a présenté un bill d'une valeur tellement douteuse que tous les organismes agricoles de l'Ouest du Canada qui se sont présentés devant le comité permanent, ont émis des doutes sur le bill et l'ont condamné. Nous avons interrogé les représentants de la Commission canadienne du blé et du Conseil canadien des céréales. Nous avons demandé comment le bill s'appliquerait. Le comité a demandé sur quelle base ces paiements se fondaient et on lui a présenté les chiffres qui avaient servi à les calculer. Nous avons demandé au représentant des coopératives de grain si l'opération serait efficace en l'absence d'une quantité suffisante de blé en entrepôt. On a répondu que non. Malgré tout cela, le ministre a foncé. Nous lui avons demandé comment la stabilisation s'appliquerait aux coopératives, aux sociétés et aux compagnies, maintenant répandues dans l'Ouest du Canada. Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas eu de réponse. Il ose ensuite accuser d'obstruction ceux qui doutent de l'efficacité de son projet.

• (8.40 p.m.)

Le défunt C. D. Howe n'était peut-être pas considéré comme un généreux bienfaiteur de l'Ouest, mais il était